

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture Boussey

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois d'avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Couture Boussey légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 17

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Daniel L'HOSTIS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoints**,

M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Muriel DESRAYAUD, M. Jean-Pierre OSMONT, Mme Corinne WILHELMY, M. David DEGENETAIS, Mme Khadija VACHEZ, M. Jean-Marie LUCIANI, Mme Elodie BREARD, M. Sébastien MERTZ, Mme Sandrine SALESSES **Conseillers municipaux**.

Absents excusés : Mme Marie-Christine MICHEL pouvoir à M. Francis DAVOUST
M. Cédric LARCHER pouvoir à M. Jean-Pierre OSMONT

Absents : Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

OBJET : Finance – compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Francis DAVOUST adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat cumulé 2019	738 551.64 €
Dépenses 2020	1 942 066.12 €
Recettes 2020	2 129 424.97 €
Résultat 2020	187 358.85 €
Excédent cumulé de clôture	925 910.49 €

Investissement

Résultat cumulé 2019	- 35 421.98 €
Dépenses 2020	1 385 088.27 €
Recettes 2020	803 916.58 €

Déficit de clôture 2020	- 581 171.69 €
Reste à réaliser dépenses	300 157.13 €
Restes à réaliser recettes	546 045.59 €
Déficit cumulé de clôture	- 370 705.21 €

Hors de la présence de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, et sous la présidence de Monsieur Francis DAVOUST, -président de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le compte administratif 2020.

OBJET : Finance - compte de gestion 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés : APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : Finance – Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2020 constate en :

Excédent de fonctionnement 2020 :	925 910.49 €
Déficit d'investissement 2020	616 593.67 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020 :	245 888.46 €
Besoin de financement en investissement :	370 705.21 €

Délibération de l'affectation du résultat

Déficit de clôture en investissement au D001 :	616 593.67 €
Affectation au R1068 :	370 705.21 €
Report en fonctionnement au R002 :	555 205.28 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **APPROUVE** l'exposé ci-dessus.

OBJET : Finances – Taux de fiscalité locale 2021

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition :

TAUX 2021

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	39.47%
Dont part communale : 19.23%	
Dont part départementale : 20.24%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.04%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE le taux sur le foncier bâti à 39.47% (dont la part communale à 19.23% et la part départementale à 20.24%) et sur le non bâti à 48.04%.

DIT que la taxe d'habitation des résidences secondaires à 8,38% est figée en 2021.

OBJET : Finances – Subvention aux associations 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'attribuer aux associations des subventions pour un montant total de 23 470 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2021 et détaillée à l'article 6574, tel que :

ORGANISME ou Associations	VOTE 2021
1, 2, 3, Soleil	400,00 €
Asso évènementielle communale	800,00 €
ALEC	1 000,00 €
Amicale de Boxe Française de l'Eure	1 000,00 €
Amicale des donneurs de sang	400,00 €
Association des anciens combattants	400,00 €
Association des anciens travailleurs	4 000,00 €
CCN Gymnastique	1 050,00 €
Cercle de l'Amitié	800,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €
Coopérative Ecole Elémentaire	1550.00 €
Coopérative Ecole Maternelle	870,00 €
Cout' Pat	450,00 €
Do mi si La Couture	1 100,00 €
Forme et santé	1 700,00 €
Foyer rural de Garennes (FOOTBALL)	1 500,00 €
Judo Alliance Dojo LCB (JOD)	1 900,00 €
Les archers du château	300,00 €
Les Ptits Couturiots	400,00 €
Les Restaurants du cœur	300,00 €
L'Eure des perles	350,00 €
Société de chasse	900,00 €
team tontons quad'Eure	300,00 €

Objet : Finances – Admission en non-valeur

La Trésorerie de Saint André de l'Eure nous a fait parvenir une demande pour admission en non-valeur sur 2021

Après vérification, il convient d'émettre des non-valeurs selon l'état joint pour un montant 2 321.46 € sur le budget de la Commune

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en non-valeur pour un montant de 2 321.46 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Objet : Finances – Provisions pour dépréciation d'actifs

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En particulier, une provision doit être constituée par délibération du conseil municipal lorsque le recouvrement de certains titres de recette semble compromis malgré les diligences effectuées par le comptable public. Cette provision permet de faire face à la charge latente que constituent ces impayés. Elle s'évalue à partir des informations échangées avec le comptable public (plan de surendettement en cours, procédure collective...) et prend également en compte l'ancienneté de la créance.

En effet, dès lors que les créances non recouvrées ont fait l'objet de poursuites par le comptable public sans résultat probant, les chances de les régulariser s'amenuisent et le risque d'irrecouvrabilité s'accroît avec le temps.

Procéder à des provisions avec une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances permet une comptabilisation progressive, qui applique des taux proportionnellement plus élevés et pertinents face à un recouvrement temporel compromis.

Dans ces conditions, il est proposé d'évaluer les provisions au BP de chaque année N en combinant :

- les informations communiquées par le comptable public
- avec l'application d'un taux de risque d'irrecouvrabilité aux créances N-2 et antérieures, croissant dans le temps :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	0 %
N-2	25 %
N-3	50 %
Antérieur	100 %

Soit :

EXERCICE	Somme – à Recouvrer	Admission en non-valeur	Reste après Admission en non-valeur	Taux de provision	Montant de la provision
2012	228.44 €	228.44€	0.00€	100%	0.00€
2013	100.00 €	100.00 €	0.00€	100%	0.00€
2014	164.71€	164.71€	0.00€	100%	0.00€
2015	176.06€	176.06€	0.00€	100%	0.00€
2017	460.16€	311.26€	311.26€	100%	311.26€
2018	375.90€	375.90€	0.00€	50%	0.00€
2019	1097.57€	946.27€	151.30€	25%	37.83€
2020	5901.70€	181.18€	5720.52€	0%	0.00€
2021	3677.77€	0.00€	3677.77€	0%	0.00€

Total	12 182.31 €				349.09 €
-------	-------------	--	--	--	----------

Le Conseil municipal :

APPROUVE le mode de fixation des provisions détaillé ci-dessus ;

DECIDE que la dotation pour dépréciation des actifs circulants sera inscrite au BP 2021, chapitre 68, article 6817 pour un montant de 349.09 €.

OBJET : Finances – Dépenses à imputer au 6232 – fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire expose au conseil que Monsieur le Receveur a invité toutes les collectivités à détailler dans le cadre d'une délibération les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 fêtes et cérémonies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE que seront imputées sur le compte 6232 fêtes et cérémonies les dépenses suivantes

- Les dépenses liées aux festivités des écoles de la commune (noël, spectacles, livres...)
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs, inhumations, vœux, fêtes de la commune, cérémonie à caractère officiel comme le 8 mai, le 14 juillet ou le 11 novembre...)
- Les dépenses liées aux illuminations de fin d'année
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

OBJET : Finances – Budget primitif 2021

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la délibération du 14 avril 2021 affectant le résultat 2020,

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

1°) Section de fonctionnement :

Dépenses = 2 218 002.14 €

Recettes = 2 218 002.14€

2°) Section d'investissement :

Dépenses = 1 537 322.39 €

Recettes = 1 537 322.39 €

OBJET : Finances – participation aux dépenses de la psychologue scolaire

Une participation des dépenses de la psychologue scolaire sera demandée aux communes de son secteur d'intervention proportionnellement au nombre d'élèves sur un total de 1759 élèves.

Dépenses d'investissement :

1 PC portable

Coût TTC 1022.34€

Fonds de concours EPN : 425€

FCTVA : 167.70€

Montant à répartir : 429.64€ soit 0.24€ par élève

Matériel pédagogique :

Coût total TTC : 2689.00€

FCTVA : 441.10€

Montant à répartir : 2247.90€ soit 1.27€ par élève

Dépenses de fonctionnement en période scolaire : le budget primitif 2021 prévoit un montant de 720€ pour les besoins en consommables spécifiques. La contribution sera demandée chaque année aux communes sur les dépenses réelles de l'année pendant la période de septembre N-1 à juillet N.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation financière des communes aux frais de la psychologue scolaire

intervenant dans leurs écoles respectives

FIXE le montant à répartir sur les investissements de 0.24€ par élève et de 1.27€ pour le fonctionnement.

APPROUVE la participation des charges de fonctionnement selon le réalisé de l'année scolaire réitérée chaque année par tacite reconduction pendant 3 ans à compter de juin 2021. Les communes recevront un titre correspondant en fin d'année scolaire.

OBJET : Finances – convention pour les tarifs des établissements scolaires utilisant la piscine de Pacy sur Eure

Seine Normandie Agglomération propose la mise en place d'une convention dans le cadre des activités scolaires utilisant la piscine Robert Taron de Pacy sur Eure.

Pour les scolaires extérieurs à l'agglomération SNA, le tarif fixé est de 110€ par séance par classe et 5€ par élève supplémentaire pour les classes supérieures à 25 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation financière des communes aux frais de piscine des scolaires

AUTORISE le Maire à signer la convention

OBJET : Voirie – rétrocession du parking rue Neuve à Evreux Portes de Normandie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la création du parking rue Neuve, la commune va céder la voirie à l'agglomération Evreux Portes de Normandie qui en a la compétence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la rétrocession du parking rue Neuve à Evreux Portes de Normandie

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

OBJET : Finances – Approbation du projet de modification des statuts du syndicat de gestion du COSEC Lucie Aubrac de Bueil

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n D2020/12-01 du syndicat de gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil du 15 décembre 2020 approuvant la modification des statuts du syndicat de gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil ;

Vu le projet de modification des statuts du syndicat de gestion du COSEC du collège Lucie Aubrac de Bueil, joint en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'**ADOPTER** le projet de modification des statuts joint en annexe.

OBJET : Finances – Demande de fonds de concours

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que plusieurs projets en cours peuvent faire l'objet d'une demande de fonds de concours auprès de l'agglomération EPN :

Projet	Coût HT	Montant fonds de concours
Réalisation d'un mur parking rue Pinard	4830€	2415€
Véhicule police municipale	19374€	9687€
Equipement véhicule police municipale	3800€	1900€
Camera piéton	870€	435€
Meuble école maternelle	327€	164€
Meuble accueil mairie	320€	160€
Deux défibrillateurs	2400€	1200€
Ampli	378€	189€

Outillage	1600€	800€
Illuminations de Noël	2776€	1388€
Phonie pour ascenseur	660€	330€
Dalles led école maternelle	2065€	1033€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les projets présentés

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour des fonds de concours

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

OBJET : Finances – Demande de subventions pour la création d'un parking complémentaire à la maison de santé

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le parking réservé aux patients de la maison de santé n'a pas une capacité suffisante.

Monsieur le Maire indique que le département de l'Eure et l'agglomération EPN pourraient nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire des amendes de police et du fonds de concours.

Un devis a été réalisé pour un montant de 15 749 € HT

Il propose de demander une subvention à hauteur de

- 50% du montant total soit 7 874.50 € au titre des amendes de police
- 50% du reste à charge soit 3 937.25 € au titre du fonds de concours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation du parking complémentaire de la maison de santé

APPROUVE le devis présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter le département de l'Eure pour une subvention d'un montant de 7 874.50€

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 3 937.25 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

OBJET : Finances – Demande de subventions pour l'achat de deux radars pédagogiques

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la vitesse des véhicules en entrée de commune est trop importante. Il convient de réaliser une action de prévention permettant de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse en entrée de commune rue d'Ivry et rue d'Ezy avec des radars pédagogiques nouvelle génération.

Monsieur le Maire indique que le département de l'Eure pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire des amendes de police.

Un devis a été réalisé pour un montant de 5 094 € HT

Il propose de demander une subvention à hauteur de

- 50% du montant total soit 2 547 € au titre des amendes de police

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'achat de deux radars pédagogiques

APPROUVE le devis présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter le département de l'Eure pour une subvention d'un montant de 2 547€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Rapport des commissions

- Monsieur Lamy fait un point sur les écoles :
 - Lecture du compte rendu de l'école maternelle du 16 mars
 - Lecture du compte rendu de l'école primaire du 19 mars
- Monsieur L'Hostis :

- A la maison de santé, il reste la problématique de l'étanchéité de la casquette avant clôture du dossier.
- Au restaurant scolaire, des problèmes de régulation du chauffage demeurent et seront pris en charge dans le cadre des réserves. Au regard des procédures en cours suite à la réception du constat d'huissier, un autre intervenant va être autorisé à intervenir par le maître d'œuvre et le bureau d'étude.
- Le groupe de travail pour le fléchage des bâtiments, commerces et entreprises a abouti. Le fléchage sera réalisé dès que l'activité des services techniques le permettra.
- Madame Hanne :
 - L'école de musique a dû être fermée suite au confinement. Réouverture prévue le 26 avril pour les mineurs. Les adultes n'ont pas de cours et ont été remboursés.
 - Le rassemblement des belles Mécaniques aura lieu le 14 juillet si la situation sanitaire le permet.
 - La fête communale est programmée et se tiendra si la situation sanitaire le permet.
- Madame Nicolas :
 - Les activités sportives ont repris en extérieur pour trois associations.
 - Un projet de déploiement de l'application Panopocket est en cours d'étude en lien avec l'agglomération EPN.
- Monsieur Davoust :
 - La partie de la rue d'Anet qui présentait des défauts importants a été refaite.
 - Les travaux Rue neuve seront terminés selon le calendrier prévu.

Devis

Sans objet

Questions diverses

- Monsieur le Maire annonce que le Médicobus de l'agglomération EPN passera pour la vaccination des plus de 75 ans le 11 mai.
- Monsieur le Maire annonce qu'une opération de dépistage du VIH menée par l'agglomération EPN aura lieu le 31 mai.
- Monsieur le Maire annonce qu'une aide supplémentaire sera attribuée par l'agglomération EPN aux débits de boisson et restaurants sous forme de remboursement de la taxe des ordures ménagères. Des critères d'attribution ont été fixés.
- Suite à la demande d'un administré relative à l'apparition de fissures sur des maisons du fait de la sécheresse, Monsieur le Maire invite les habitants de La Couture Boussez ayant constaté des fissures anormales à se signaler en mairie. Si leur nombre est suffisant une demande de classement en catastrophe naturelle pourra être adressée au Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.